



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUN 2024 A 18 H 30
SALLE MAUD FONTENOY

Mairie de Puy-Sanières

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de Puy-Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BRUNNER Pascal, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, LAGIER Gabriel, SOUSSEING Francelise, DELPHIN Arnaud.

Excusés, absents :

Secrétaire de séance : BRUNNER Pascal

Ordre du jour :

- 1) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2024
- 2) Point sur les travaux
- 3) Demande de subvention : Assistance maîtrise d'œuvre Hydrétudes
- 4) Subvention à l'association des parents d'élèves pour la fête du village
- 5) Demande achat parcelle communale au Pibou
- 6) Adoption du Compte Financier Unique pour chaque budgets M57 et M49 (eau)
- 7) Demande de subvention Fond Vert pour piste DFCI
- 8) Convention avec l'association « Les bouchons d'amour »
- 9) Remplacement des volets de la Mairie : choix de l'entreprise
- 10) Décision Modificative Budget : équilibre budget
- 11) Zone forestières communales à vocation agricole
- 12) Questions diverses

Avant de commencer,

M. Le Maire souhaite rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Convention relative à l'activité encadrée dans les arbres – éducation environnement

- Délégation compétences « politique du logement et cadre de vie » à la communauté de communes de Serre Ponçon

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

Intervention de M. Bastien PARIS qui présente au Conseil son projet de festival sur la Commune :

M. Bastien Paris fait part au Conseil Municipal de son souhait d'organiser avec l'association DECIBELS 05 (1986) sur la Commune un festival culturel « Basss'tival à Base de Local » regroupant des artistes musicaux et des artisans locaux (village artisans, concert populaire le midi et concert Electro le soir)

Une première édition a eu lieu en 2019 au Lauzet-en-UBaye (04) où tout s'était très bien passé, Bastien et son équipe avaient réuni toutes les conditions de sécurité et d'hygiène imposées par le cahier des charges imposé par la Commune.

Ce festival se déroulerait sur 2 jours au printemps 2025 et souhaiterait s'installer à Pierre Plate, si possible.

Après avoir entendu M. Bastien Paris, le Conseil souhaite prendre le temps d'y réfléchir et donnera sa réponse au prochain Conseil Municipal.

1) APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2024 à 8 voix pour.

2) POINT SUR LES TRAVAUX

M. Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux :

- Entretien courant sur le réseau d'eau, les réservoirs et les Stations d'Épuration.
- Le broyage des déchets verts a été effectué en collaboration avec le SMICTOM et la Commune de Puy Saint Eusèbe.
- L'agent technique a procédé au nettoyage, au débroussaillage et à la taille sur la Commune.
- Le problème de pression à la station d'épuration du Serre a été résolu.
- Les travaux du nouveau parking des Bouteils sont bientôt terminés, reste à mettre l'enrobé sur l'accès et sur l'ancien parking et décorer les abords avec des végétaux.
- Le Département a posé les panneaux d'agglomération, reste quelques petites modifications à effectuer.
- Pour les travaux de signalisation routière, nous sommes en attente des réponses des demandes de subventions, qui devraient arriver dans les jours qui suivent.
- Les travaux de rénovation thermique du logement communal des Truchets sont bientôt finis, restent les volets roulants à installer et la véranda à terminer.
- Les Travaux de l'Eglise sont presque terminés, le lustre devrait arriver avant la fête du village mais le tableau ne sera prêt que l'année prochaine. Un rendez-vous est prévu avec le Père Mollon le 1^{er} juillet 2024 pour les finitions et aménagements mineurs à mettre en œuvre.
- Chemin de Mounet : changement de la buse suite aux intempéries.

3) CONVENTION RELATIVE A L'ACTIVITE ENCADREE DANS LES ARBRES – EDUCATION ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil la convention avec l'association STOMAE « Education à l'environnement, à la forêt, transition écologique » concernant l'activité de grimpe dans les arbres organisée à l'occasion de la fête de l'école intercommunale des Puys qui aura lieu dans le parc de la salle des fêtes de la commune le samedi 29 juin 2024.

Cette convention précise les modalités de réalisation de l'activité. Elle définit la localisation du site conventionné : **parcelle ZK 91**, la période d'utilisation : **le 29 juin 2024**, et la durée de conventionnement : **1 an**, et décharge le propriétaire de toute responsabilité en cas d'accident.

Lors de l'utilisation, l'accent sera mis sur le respect du site et de l'environnement, ainsi que sur les précautions de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer la convention et tout documents s'y rapportant.

4) DELEGATION COMPETENCE « POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une étude pré-opérationnelle, lancée en 2023 par la Communauté de Communes Serre-Ponçon en partenariat avec les communes d'Embrun et Chorges, a confirmé l'opportunité de mettre en place à l'échelle intercommunale une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de renouvellement urbain (RU) des centralités.

Ce dispositif incitatif de rénovation de l'habitat étant pertinent à l'échelle du territoire, le bureau communautaire du 4 mars 2024 a validé le principe d'une OPAH-RU intercommunale sur la base d'une délégation de compétence des communes membres vers l'EPCI portant sur une partie de la compétence politique du logement et cadre de vie.

Sans cette délégation de compétence pour une durée de 5 ans, la Communauté de communes n'est pas en mesure de contractualiser avec l'Agence nationale de l'habitat pour mettre en œuvre cette opération sur l'ensemble du territoire de Serre-Ponçon, ce qui serait préjudiciable aux objectifs partagés de rénovation du parc immobilier privé à l'échelle communautaire.